

Bien comprendre les INCOTERMS : «DES - Delivered Ex Ship» et «DEQ - Delivered Ex Quay»

Comme nous l'avons déjà énoncé, la Chambre de Commerce Internationale a veillé particulièrement à définir les livraisons maritimes. Analyse des 5^e et 6^e incoterms qui s'y rapportent.

DES - Delivered Ex Ship - Rendu sur le navire (port de destination convenu)

- Le vendeur a rempli son obligation de livraison quand la marchandise est mise à disposition de l'acheteur, non dédouanée à bord du navire au port de destination et d'importation.
- Les frais de transport et les risques sont assumés jusqu'à cet endroit par le vendeur, mais il n'a aucune obligation de faire assurer les marchandises.
- Cet incoterm est employé uniquement si la marchandise doit être livrée par un navire au port de destination après transport par mer, voies navigables intérieures ou transport multimodal.

<u>DES</u>	<u>Préacheminement</u>	<u>Chargement moyen transport principal</u>	<u>Transport principal</u>	<u>Assurance Transport</u>	<u>Déchargement moyen transport principal</u>	<u>Dédouanement Import</u>	<u>Postacheminement</u>
Frais DES	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Acheteur	Acheteur	Acheteur
Risques DES	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Acheteur	Acheteur	Acheteur

Dans la pratique...

L'incoterm DES a un coût tout à fait similaire au CIF, mais les risques encourus sont bien plus importants, puisqu'ils courent jusqu'à l'arrivée du navire au port de destination. Tout comme pour le CIF, les risques et coûts de déchargement sont à charge du client.

DEQ - Delivered Ex Quay - Rendu à quai (port de destination convenu)

- Le vendeur a rempli son obligation lorsqu'il met la marchandise non dédouanée à l'importation à disposition de l'acheteur sur le quai du port de destination convenu.
- Ceci est un renversement par rapport aux INCOTERMS 1990 qui mettaient à charge du vendeur le dédouanement à l'importation ainsi que le paiement de tous les droits, taxes et autres redevances exigibles à l'importation.
- Le vendeur doit supporter tous les risques et frais inhérents à l'acheminement de la marchandise, y compris le déchargement au port de destination.
- Tout comme l'incoterm DES, il sera uniquement employé pour une livraison par navire au port de destination sans que l'exportateur ne soit tenu de faire assurer les marchandises.

<u>DEQ</u>	<u>Préacheminement</u>	<u>Chargement moyen transport principal</u>	<u>Transport principal</u>	<u>Assurance Transport</u>	<u>Déchargement moyen transport principal</u>	<u>Dédouanement Import</u>	<u>Postacheminement</u>
Frais DEQ	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Acheteur	Acheteur
Risques DEQ	Vendeur	Vendeur	Vendeur	Pas obligatoire	Vendeur	Acheteur	Acheteur

Dans la pratique...

Il conviendra d'être particulièrement prudent dans l'emploi de l'incoterm DEQ dans les pays où les équipements et infrastructures portuaires ne sont pas au niveau que nous connaissons notamment à Anvers ou Rotterdam. C'est le cas du port de Saïgon où les navires ne peuvent pas tous accoster à quai et sont déchargés dans l'estuaire du fleuve sur des barges qui seront à leur tour déchargées à quai. Les transbordements successifs constituent une aggravation notable des risques encourus.

Il est primordial de retenir que, pour les incoterms DES et DEQ, le délai de livraison est entendu au port d'arrivée respectivement à bord ou à quai (attention au délai suite à l'engorgement des ports). L'exportateur est responsable des retards éventuels d'acheminement ou pire, il devra refournir dans le cadre et les conditions initiales du contrat les marchandises qui seraient perdues ou endommagées à l'arrivée.

Vincent REPAY - Conseiller en commerce international